



RAPPORT DE GESTION – 2016

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioresources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et Biodroga Inc. (« Biodroga »), pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 est basée sur les états financiers consolidés de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 25 mai 2016. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioresources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US » et « EUR » font référence au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « prévoit », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune et est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunebiotech.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du

présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières ajustées, incluant le BAIIA ajusté (Bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non-IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements), pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté et la perte d'exploitation non-IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non-IFRS de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé et sa perte d'exploitation non-IFRS consolidée en ajoutant (à la perte nette) au résultat net les charges financières, les amortissements et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments tels que les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine et les frais d'acquisition sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Neptune exclut aussi du calcul de son BAIIA ajusté et de sa perte d'exploitation non-IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Un rapprochement (de la perte nette) du résultat net au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non-IFRS est présenté plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Acquisition de Biodroga

Le 7 janvier 2016, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions en circulation de la compagnie privée Biodroga. Biodroga est un fournisseur d'omega-3 et d'autres ingrédients fonctionnels de l'industrie nutraceutique, principalement en Amérique du Nord. Leur offre de produit se compose en grande partie d'omega-3 ainsi que d'autres ingrédients nutritionnels essentiels qui sont utilisés dans des formulations spécialisées. Biodroga développe et distribue ces solutions en tant que produits finis et prêts pour la vente, la plupart en gélules et en liquide.

Ce regroupement d'entreprises est en accord avec la stratégie de la Société qui consiste à remonter dans la chaîne de valeur en faisant progresser l'offre de service spécialisée de développement de produits, par exemple les formulations et les mélanges. Cette transaction permet le positionnement de la Société comme un partenaire globalement reconnu pour le développement, la production et la commercialisation de produits innovateurs de santé naturelle.

Le prix d'acquisition a été établi à 14 700 523 \$ lequel comprend 7 500 000 \$ payés comptant à la clôture, une considération supplémentaire en espèces de 3 750 000 \$ portant intérêts et payable sur une période de trois ans et l'équivalent de 3 450 523 \$ en actions de Neptune émises à la clôture. La portion en espèces a été financée par un nouveau prêt de 7 500 000 \$. Les résultats financiers de Biodroga sont inclus dans le secteur nutraceutique depuis son acquisition.

Activités de l'usine de production

Toutes les préoccupations de production et de viscosité à l'usine de Sherbrooke sont maintenant résolues avec succès et la capacité effective dépasse maintenant la cible annuelle de 150 tonnes métriques. Les spécifications des produits et les caractéristiques de manutention des produits sont à la hauteur des attentes des clients et de Neptune. Neptune augmente ses efforts de vente pour s'assurer que dorénavant les demandes des clients sont équivalentes à la production de l'usine.

Initiatives de productivité générant des résultats

Projet Turbo, une initiative à l'échelle de l'entreprise introduite pour accroître l'efficacité et la performance opérationnelle est bien en cours. Entre autres choses, Neptune se concentre sur l'optimisation des processus d'affaires et de réduction des frais généraux et administratifs. Puisque Neptune accroît l'efficacité de sa productivité à l'échelle de toute l'entreprise, cela devrait dorénavant se traduire par un renforcement des résultats financiers. Jusqu'à présent, Neptune a identifié et mis en place des initiatives qui généreront 75 % des économies projetées d'approximativement 5 millions de dollars, avec environ 50 % déjà reflété dans les résultats au 29 février 2016.

Lancement de l'initiative de vente directe au consommateur au Canada

En octobre 2015, Neptune a lancé une initiative de vente directe au consommateur au Canada, avec l'introduction d'OCEANO3^{MC}, un nouveau produit contenant notre huile de krill supérieure, le NKO^{MD}. OCEANO3^{MC} est exclusivement disponible en ligne et est également offert à nos clients de commerce interentreprises (commerce B to B) qui recherchent une solution clé en main. Cette solution e-commerce est conforme à la stratégie de Neptune de remonter la chaîne de valeur et de se rapprocher du consommateur grâce à des solutions à valeur ajoutée. Cela permet également à Neptune d'ouvrir efficacement une fenêtre sur les comportements d'achat des consommateurs sans perturber les clients de commerce B to B.

Ressources humaines

Neptune, Acasti et Biodroga emploient actuellement 128 salariés.

Le 29 avril 2015, Neptune et Acasti ont annoncé le départ du chef de la direction financière de la Société, M. André Godin. Le 5 août 2015, Neptune et Acasti annoncent la nomination de M. Mario Paradis comme chef de la direction financière, à partir du 24 août 2015.

Le 28 août 2015, les parties en sont venues à un accord sur la composition de l'unité de négociation se limitant au personnel de production (environ 20 à 25 salariés). La négociation de la convention collective avec les employés de production est présentement en cours. La direction est d'avis que la certification n'aura aucune incidence sur les activités de Neptune et les activités de son usine à Sherbrooke.

Financement par emprunt

Le 20 avril 2016, la Société a annoncé la signature d'un prêt à terme d'environ 4 millions de dollars (2,1 millions livres sterling) avec Bank and Clients PLC (« B&C »), une banque du Royaume-Uni. Garanti par une sûreté de second rang, le prêt à terme de quatre ans porte intérêt à un taux de 12 % par année et prévoit un congé de 15 mois pour le remboursement du principal, après quoi le prêt sera remboursable mensuellement sur une période de 33 mois. Le produit du prêt servira à combler les besoins en fonds de roulement de la Société, tels que les comptes à recevoir et les inventaires, ainsi qu'à soutenir la croissance future.

Brevets et contrats de licence

Le 17 décembre 2013 et le 27 avril 2014, Neptune a conclu avec succès un contrat de règlement et de licence avec Aker et avec Enzymotec, respectivement. Neptune a accordé aux deux parties une licence mondiale, non exclusive et assortie de redevances, en vue de la commercialisation et de la vente de ses produits nutraceutiques dans les pays visés par la licence. Aux termes de ces règlements, le montant des redevances aux États-Unis dépendait des résultats de l'examen *inter partes* du Patent Trial and Appeal Board (« PTAB ») concernant certaines revendications du brevet 351 de Neptune. Compte tenu de la décision du PTAB, Aker et Enzymotec devront verser des redevances à Neptune en fonction de leurs ventes de produits à base d'huile de krill fabriqués sous licence aux États-Unis.

Le 23 mars 2015, Neptune a annoncé que le PTAB du Bureau des brevets et des marques de commerce des États-Unis (US Patent and Trademark Office, ou « USPTO ») avait rendu une décision favorable, confirmant la validité de certaines revendications liées au brevet 351 de Neptune (brevet américain n° 8,278,351) et déclenchant le versement de redevances par Aker et Enzymotec à Neptune.

Le 23 avril 2015, Aker et Enzymotec ont soumis une demande de ré-audition auprès du PTAB. Le 10 juillet 2015, Neptune a annoncé que le PTAB du USPTO avait rejeté la demande de ré-audition d'Aker et d'Enzymotec (collectivement les « Requérants ») concernant certaines revendications du brevet '351 (brevet américain n° 8,278,351). Suivant leur révision de la demande de ré-audition des Requérants, le PTAB a souligné que ces derniers n'avaient pas été en mesure de démontrer que le PTAB avait omis des éléments ou erré dans son analyse, confirmant du même coup la validité des revendications spécifiques du brevet de Neptune.

Le 9 septembre 2015, Aker et Enzymotec ont porté en appel la décision du 23 mars 2015 du PTAB. Aker et Enzymotec ont déposé leurs mémoires d'appel en février 2016. Le mémoire d'appel de Neptune sera déposé au début de juin 2016. Aucune date de procès n'a été fixée à ce jour.

Le 15 mai 2015, Neptune a déposé une plainte et une demande d'injonction préliminaire devant le tribunal régional américain du district Sud de l'État de New York contre Aker Biomarine AS, Aker Biomarine Antarctic USA, Inc. et Aker Biomarine Antarctic AS. Neptune réclame qu'un jugement soit rendu contre les défendeurs déclarant, entre autres choses, que ces derniers doivent payer les royautés sur les ventes de produits à base d'huile de krill effectuées depuis le 23 mars 2015 et que les tentatives d'arbitrage de la part d'Aker sont non fondées. Le 15 septembre 2015, Aker a déposé sa réponse ainsi qu'une demande reconventionnelle. Le 16 octobre 2016, la Cour a accordé à Neptune son injonction préliminaire et a interrompu les tentatives d'arbitrage de la part d'Aker Biomarine. Le 8 février 2016, Aker Biomarine en a appelé de la décision de la Cour et a déposé son mémoire. Le mémoire de réponse de Neptune a été déposé le 9 mai 2016. Aucune date de procès n'a été fixée.

Aux termes de l'accord de règlement conclu avec Enzymotec le 27 avril 2014, les obligations en matière de redevances en Australie dépendaient également de l'issue d'une demande de réexamen auprès du Bureau des brevets de l'Australie pour la révision de certaines revendications du brevet australien portant sur la composition accordé à Neptune (AU 2002322233). Enzymotec avait décidé d'aller de l'avant avec sa demande de réexamen du brevet. Le 25 mai 2015, le Bureau des brevets de l'Australie a confirmé que toutes les revendications du brevet australien de Neptune étaient brevetables. Le 28 juillet 2015, Enzymotec a à nouveau déposé une demande de réexamen en Australie à l'égard du même brevet, laquelle a été rejetée dans sa totalité par le Bureau des brevets d'Australie au début du mois de septembre 2015, confirmant encore une fois la validité du brevet australien AU 2002322233 de Neptune sur la composition. En septembre et octobre, Enzymotec a déposé une troisième (rejetée) et une quatrième (toujours en attente) demande de réexamen en Australie. Malgré les tentatives d'Enzymotec, les redevances sur ses ventes australiennes depuis le 27 avril 2014 sont dues à Neptune. Aucune royauté n'a été comptabilisée par Neptune dans ses états financiers pour la période de trois mois et l'exercice terminé le 29 février 2016. Neptune travaille présentement à recouvrer les royautés dues par Enzymotec.

À propos d'Acasti Pharma Inc.

Acasti est en communication avec la FDA au sujet des prochaines étapes proposées dans le développement clinique de CaPre^{MD}. Un tel échange devrait permettre à la FDA de fournir ses commentaires quant au plan d'Acasti et de clarifier ou de répondre à des questions spécifiques que la FDA peut avoir avant ces prochaines étapes en vue de l'essai clinique pivot de phase III.

Acasti a l'intention d'entreprendre un essai clinique de phase III aux États-Unis, avec possiblement quelques emplacements pour des essais cliniques au Canada sur une population de patients présentant des taux de triglycérides très élevés (supérieurs à 500 mg/dL). Outre la réalisation de l'essai de phase III, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux additionnels soient nécessaires pour accomplir le dépôt d'une NDA en vue d'obtenir l'approbation du CaPre^{MD} par la FDA avant de pouvoir le commercialiser; il est possible que l'approbation initiale obtenue soit en vue de traiter l'hypertriglycéridémie sévère seulement.

Acasti entend poursuivre la voie réglementaire pour CaPre^{MD} en vertu de l'article 505(b)(2) de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques des États-Unis et mener une étude pivot comparative de biodisponibilité, comparant CaPre^{MD} à un médicament de prescription d'oméga-3 comme un moyen d'établir un pont scientifique entre les deux. Cela aidera à déterminer la faisabilité d'une voie réglementaire 505(b)(2), tout en optimisant également la conception de protocole d'un essai de phase III. La voie d'approbation de 505(b)(2) a été utilisée par de nombreuses autres entreprises et les experts d'Acasti en

réglementation et en études cliniques croient qu'une telle stratégie est mieux pour CaPre^{MD}. Cela devrait permettre à Acasti d'optimiser l'avancement de CaPre^{MD} tout en profitant d'importantes données cliniques et non cliniques déjà disponibles d'un autre médicament d'ordonnance oméga-3 approuvé par la FDA. De plus, cela devrait réduire les coûts et rationaliser le programme global de développement de CaPre^{MD} requis pour appuyer une demande de drogue nouvelle (NDA).

La finalisation et la réalisation du plan global de développement d'Acasti et du programme définitif de la phase III y compris les coûts et les échéanciers dépendent des commentaires et directives de la FDA. Acasti a reçu récemment une réponse encourageante de la FDA sur le programme de développement clinique de CaPre[®]. Avec cet appui, Acasti a soumis un amendement à la présente demande de drogue nouvelle de recherche (DNR) pour commencer une étude pivot comparative de biodisponibilité tout en continuant à travailler en étroite collaboration avec la FDA afin de s'assurer que la société est alignée avec leur point de vue sur le développement clinique de Capre[®].

Le 12 mai 2016, Acasti a annoncé la nomination de Mme Jan D'Alvise à titre de chef de la direction, effective au 1^{er} juin 2016.

Comme prévu, Acasti a initié et a récemment complété l'inscription des sujets sous réserve de l'étude de rapprochement de biodisponibilité. Acasti attend les résultats de l'étude avant la fin de l'année qui devraient confirmer la voie réglementaire choisie par Acasti.

Des renseignements supplémentaires à l'égard d'Acasti peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes de trois mois terminées les 29 février 2016 et 28 février 2015 et les exercices terminés les 29 février 2016, 28 février 2015 et 28 février 2014. Les informations annuelles sont tirées des états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 29 février 2016, 28 février 2015 et le 28 février 2014 et des notes y afférentes, préparés selon les normes IFRS publiées par l'IASB. Les informations trimestrielles pour les périodes de trois mois terminées les 29 février 2016 et 28 février 2015 sont tirées des états financiers internes non audités pour ces périodes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Période de trois mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Exercice terminé le	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	29 février	28 février	29 février	28 février	28 février
	2016	2015	2016	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	10 030	4 021	22 632	15 070	19 496
Perte d'exploitation non-IFRS ¹	(493)	(9 964)	(11 216)	(32 926)	(19 111)
Perte nette	(379)	(10 679)	(10 830)	(29 822)	(22 237)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux propriétaires de la Société	615	(9 220)	(7 470)	(27 961)	(16 640)
Bénéfice (perte) de base et diluée par action	0,01	(0,12)	(0,10)	(0,38)	(0,27)
Total des actifs			106 046	99 055	102 224
Fonds de roulement ²			24 688	40 832	47 553
Passifs financiers non courants			20 342	16 288	20 903
Total des capitaux propres			66 925	72 858	65 053
Principaux ratios (en % du total des produits) :					
Marge brute	31 %	(126 %)	20 %	(53 %)	13 %
Frais de vente, frais généraux et charges administratives	38 %	92 %	62 %	157 %	164 %
Charges de recherche et de développement	14 %	64 %	29 %	64 %	42 %
Perte d'exploitation non-IFRS	(5 %)	(248 %)	(50 %)	(218 %)	(98 %)

¹ La perte d'exploitation non-IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de celle-ci avec la perte nette de la Société est présenté ci-après.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE ET DE LA PERTE D'EXPLOITATION NON-IFRS

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 29 février 2016 \$	Période de trois mois terminée le 28 février 2015 \$	Exercice terminé le 29 février 2016 \$	Exercice terminé le 28 février 2015 \$	Exercice terminé le 28 février 2014 \$
Perte nette	(379)	(10 679)	(10 830)	(29 822)	(22 237)
Ajouter (déduire) :					
Amortissements et dépréciation	1 129	599	3 063	1 719	353
Rémunération à base d'actions	355	745	1 640	4 952	12 658
Charges financières	446	334	1 446	871	1 205
Produits financiers	(112)	(1 644)	(1 426)	(2 351)	(1 375)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	(105)	681	(2 058)	(8 540)	491
Pertes et coûts liés à l'explosion de l'usine	–	–	–	–	1 348
Recouvrements d'assurance	–	–	(1 224)	–	(11 554)
Crédit d'impôt recouvrable	(152)	–	(152)	–	–
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	(1 928)	245	–
Frais d'acquisition	253	–	253	–	–
Perte d'exploitation non-IFRS	(493)	(9 964)	(11 216)	(32 926)	(19 111)

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$	31 août 2015 \$	31 mai 2015 \$
Total des produits	10 030	5 520	4 378	2 704
Perte d'exploitation non-IFRS	(493)	(2 451)	(3 104)	(5 168)
Perte nette	(379)	(2 928)	(2 557)	(4 966)
Revenu net (perte nette) attribuable aux propriétaires de la Société	615	(1 776)	(1 875)	(4 434)
Bénéfice (perte) de base et diluée par action	0,01	(0,02)	(0,02)	(0,06)

	28 février 2015 \$	30 novembre 2014 \$	31 août 2014 \$	31 mai 2014 \$
Total des produits	4 021	4 735	2 623	3 691
Perte d'exploitation non-IFRS	(9 964)	(4 315)	(12 875)	(5 772)
Bénéfice net (perte nette)	(10 679)	74	(14 848)	(4 368)
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(9 220)	(1 333)	(12 725)	(4 683)
Perte de base et diluée par action	(0,12)	(0,02)	(0,17)	(0,06)

La perte nette du trimestre terminé le 29 février 2016 inclut le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ dû à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés de la Société non précédemment reconnus puisqu'une rentabilité future est attendue de la société acquise Biodroga et de l'impôt différé sur les résultats nets de Biodroga depuis la date d'acquisition. La perte nette du trimestre terminé le 30 novembre 2015 inclut un profit découlant de la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription de 343 \$ et un autre produit de recouvrement d'assurances de 500 \$. La perte nette du trimestre terminé le 31 août 2015 inclut des coûts indirects de production non attribués de 441 \$ dû au niveau de production plus faible que prévu, la

dépréciation des stocks de 945 \$ et le renversement de la dépréciation des stocks de 1 406 \$. La perte nette du trimestre terminé le 31 mai 2015 était composée d'un profit découlant de la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription de 1 653 \$ et incluait également des coûts indirects de production non attribués de 1 733 \$ dû au niveau de production plus faible que prévu.

La perte nette du trimestre terminé le 28 février 2015 inclut des coûts marginaux de 2 048 \$ liés aux problèmes de l'usine, la dépréciation des stocks de 4 043 \$ due à la dégradation des matières premières, une dépense de créances douteuses de 592 \$ et une perte de 681 \$ liée à la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription. Le résultat net du trimestre terminé le 30 novembre 2014 était composé d'un profit de 5 043 \$ découlant de la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription. La perte nette du trimestre terminé le 31 août 2014 incluait des coûts marginaux de 2 658 \$ liés aux problèmes de l'usine, la dépréciation des stocks de 2 063 \$, une perte de 308 \$ liée à la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription et une dépense de créances douteuses de 1 246 \$ en lien avec un client significatif. La perte nette du trimestre terminé le 31 mai 2014 était composée d'un profit de 4 485 \$ lié à la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription et aussi d'un autre produit de 1 634 \$ provenant d'un règlement de redevances.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a deux secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Les unités d'exploitation stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, le principal décideur opérationnel de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- Le secteur nutraceutique produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clés en main pour des oméga-3 en gélules et en liquide.
- Le secteur cardiovasculaire développe et commercialise des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.

NeuroBioPharm Inc. développait des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour les maladies neurologiques. Suite au plan d'arrangement visant l'acquisition par Neptune de la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm le 20 février 2015, la société est devenue une entité non-opérante.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le bénéfice sectoriel (la perte sectorielle) permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

Principales informations financières par secteur

(en milliers de dollars)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 29 février 2016

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	10 032	20	(22)	10 030
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non-IFRS)	658	(1 151)	–	(493)
Bénéfice net (perte nette)	963	(1 919)	577	(379)
Total des actifs	122 968	28 517	(45 439)	106 046
Fonds de roulement	14 503	10 185	–	24 688

Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non ajustée)

Bénéfice net (perte nette)	963	(1 919)	577	(379)
Ajouter (déduire):				
Amortissement et dépréciation	760	950	(581)	1 129
Charges financières	474	(1)	(27)	446
Produits financiers	36	(175)	27	(112)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	5	(114)	4	(105)
Rémunération à base d'actions	247	108	–	355
Crédit d'impôt recouvrable	(152)	–	–	(152)
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	–	(1 928)
Frais d'acquisition	253	–	–	253
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non ajustée)	658	(1 151)	–	(493)

Période de trois mois terminée le 28 février 2015

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	3,843	178	–	–	4 021
Perte d'exploitation non-IFRS	(7 146)	(2 263)	(622)	67	(9 964)
Perte nette	(8 398)	(2 311)	(722)	752	(10 679)
Total des actifs	134 359	37 208	3 378	(75 890)	99 055
Fonds de roulement	28 830	18 020	(6 018)	–	40 832

Calcul de la perte d'exploitation non-IFRS

Perte nette	(8 398)	(2 311)	(722)	752	(10 679)
Ajouter (déduire):					
Amortissement	596	584	81	(662)	599
Charges financières	333	1	13	(13)	334
Produits financiers	(259)	(1 398)	–	13	(1 644)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	–	704	–	(23)	681
Rémunération à base d'actions	582	157	6	–	745
Perte d'exploitation non-IFRS	(7 146)	(2 263)	(622)	67	(9 964)

Exercice terminé le 29 février 2016

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	22 959	37	(364)	22 632
Perte d'exploitation non-IFRS	(4 647)	(6 569)	–	(11 216)
Perte nette	(6 765)	(6 317)	2 252	(10 830)
Total des actifs	122 968	28 517	(45 439)	106 046
Fonds de roulement	14 503	10 185	–	24 688
Calcul de la perte d'exploitation non ajustée				
Perte nette	(6 765)	(6 317)	2 252	(10 830)
Ajouter (déduire):				
Amortissement et dépréciation	2 652	2 734	(2 323)	3 063
Charges financières	1 471	2	(27)	1 446
Produits financiers	(357)	(1 096)	27	(1 426)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	72	(2 201)	71	(2 058)
Rémunération à base d'actions	1 331	309	–	1 640
Recouvrements d'assurance	(1 224)	–	–	(1 224)
Crédit d'impôt recouvrable	(152)	–	–	(152)
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	–	(1 928)
Frais d'acquisition	253	–	–	253
Perte d'exploitation non ajustée	(4 647)	(6 569)	–	(11 216)

Exercice terminé le 28 février 2015

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	14 983	271	–	(184)	15 070
Perte d'exploitation non-IFRS	(22 287)	(8 506)	(2 200)	67	(32 926)
Perte nette	(27 638)	(1 655)	(2 959)	2 430	(29 822)
Total des actifs	134 359	37 208	3 378	(75 890)	99 055
Fonds de roulement	28 830	18 020	(6 018)	–	40 832
Calcul de la perte d'exploitation non-IFRS					
Perte nette	(27 638)	(1 655)	(2 959)	2 430	(29 822)
Ajouter (déduire):					
Amortissement	1 705	2 336	325	(2 647)	1 719
Charges financières	868	3	52	(52)	871
Produits financiers	(483)	(1 920)	–	52	(2 351)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	–	(8 824)	–	284	(8 540)
Rémunération à base d'actions	3 016	1 554	382	–	4 952
Impôt sur le résultat	245	–	–	–	245
Perte d'exploitation non-IFRS	(22 287)	(8 506)	(2 200)	67	(32 926)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Produits

Le total des produits s'est chiffré à 10 030 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, ce qui représente une hausse de 149 % par rapport à 4 021 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015. Pour l'exercice terminé le 29 février 2016, le total des produits s'est établi à 22 632 \$, ce qui représente une hausse de 50 % par rapport à 15 070 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015. La hausse est principalement attribuable aux produits réalisés par Biodroga, la nouvelle société acquise le 7 janvier 2016.

Le total des produits pour l'exercice terminé le 29 février 2016 inclut la comptabilisation de revenus de redevances différés de 595 \$ en vertu d'un accord de partenariat.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

La marge brute de la période de trois mois terminée le 29 février 2016 s'est chiffrée à 3 064 \$, comparativement à une perte de 5 058 \$ pour la période correspondante de 2015. La marge brute de l'exercice terminé le 29 février 2016 s'est chiffrée à 4 568 \$, comparativement à une perte de 8 018 \$ pour la période correspondante de 2015.

La hausse de la marge brute pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 comparativement à la période correspondante de l'année précédente est principalement attribuable à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga. L'amélioration de la marge brute est également attribuable aux coûts marginaux liés au démarrage de l'usine de 2 048 \$ et à la dépréciation des stocks de matières premières de 4 043 \$ survenus durant la période de trois mois terminée le 28 février 2015.

La hausse de la marge brute pour l'exercice terminé le 29 février 2016 comparativement à la période correspondante de l'année précédente est principalement attribuable à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité, ainsi qu'à la contribution de Biodroga. L'amélioration de la marge brute est également attribuable aux coûts marginaux liés au démarrage de l'usine de 5 560 \$ qui ont été constatés durant l'exercice terminé le 28 février 2015, comparativement aux coûts indirects de production non attribués de 2 174 \$ dû au niveau de production plus faible que prévu pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La hausse de la marge brute est également attribuable au renversement de la dépréciation des stocks de 1 406 \$ annulé en partie par une dépréciation des stocks de 945 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, comparativement à une dépréciation des stocks de 6 106 \$ pour la période correspondante de l'année dernière.

La marge brute en pourcentage du total des produits s'est significativement améliorée passant d'une marge négative de 126 % pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015 à une marge positive de 31 % pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. La marge brute en pourcentage du total des produits s'est significativement améliorée passant d'une marge négative de 53 % pour l'exercice terminé le 28 février 2015 à une marge positive de 20 % pour l'exercice terminé le 29 février 2016. L'amélioration de la marge brute est causée par les mêmes raisons indiquées ci-dessus.

Puisque toutes les préoccupations de production et de viscosité à l'usine de Sherbrooke ont été résolues avec succès durant l'année et puisque la capacité effective dépasse maintenant la cible annuelle de 150 tonnes métriques, les coûts de production ont donc diminués et la marge brute a quant à elle augmenté.

Autres produits

Un montant de 1 224 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016 au titre des recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine en 2012.

Un montant de 1 634 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 pour refléter le règlement de redevances découlant de négociations avec des tiers en vue de régler des dossiers de contrefaçon de propriété intellectuelle de la Société.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 355 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, en baisse de 1 202 \$ comparativement à 2 557 \$ pour la période correspondante de 2015. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 6 580 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, en baisse de 3 006 \$ comparativement à 9 586 \$ pour la période correspondante de 2015.

La baisse de 1 202 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 est principalement attribuable à une réduction de 514 \$ des charges de recherche et de développement du secteur cardiovasculaire et une baisse des charges de recherche et de développement liées aux problèmes rencontrés à l'usine de 591 \$. Cette diminution est également attribuable à la comptabilisation d'un crédit d'impôt recouvrable de 152 \$ durant la période de trois mois terminée le 29 février 2016 vu la rentabilité future prévue de l'acquisition de Biodroga. La baisse de 3 006 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est principalement attribuable à une réduction de 1 263 \$ des charges de recherche et de développement du secteur cardiovasculaire, une réduction de 445 \$ de la charge de rémunération à base d'actions, une baisse de 438 \$ des charges de recherche et de développement du secteur neurologique (puisque NeuroBioPharm est devenue une entité inopérante) et une réduction de 591 \$ des charges de recherche et de développement liées aux problèmes rencontrés à l'usine. Cette diminution est également attribuable à la comptabilisation d'un crédit d'impôt recouvrable de 152 \$ durant la période de trois mois terminée le 29 février 2016 vu la rentabilité future prévue de l'acquisition de Biodroga.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et les charges administratives se sont élevés à 3 787 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, en hausse de 94 \$ comparativement à 3 693 \$ pour la période correspondante de 2015. Les frais de vente, généraux et les charges administratives se sont élevés à 14 008 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, en baisse de 9 619 \$ comparativement à 23 627 \$ pour la période correspondante de 2015.

La hausse de 94 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 comparativement à la période correspondante de 2015 est attribuable aux frais de vente, généraux et charges administratives de Biodroga depuis son acquisition, incluant des frais d'acquisition de 253 \$. Cette hausse est partiellement contrebalancée par une diminution de la dépense de rémunération à base d'actions de 357 \$ et des dépenses de marketing de 320 \$, principalement due aux expositions commerciales et à la publicité.

La baisse de 9 619 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 par rapport à la période correspondante de l'année précédente est principalement attribuable à une baisse de la rémunération à base d'actions de 2 776 \$ et à une baisse des créances douteuses de 2 016 \$ enregistrées en 2015 relativement à un client significatif de la Société. La diminution s'explique également par la réaffectation des charges liées à l'usine, qui sont maintenant comptabilisées dans le coût des ventes. Comme l'usine était encore fermée à ce moment, des charges liées à l'usine de 1 680 \$ étaient incluses dans les frais de vente, généraux et les charges administratives pour l'exercice fiscal de 2015. La baisse des frais de vente, généraux et des charges administratives est également attribuable à une diminution des salaires et avantages sociaux de 849 \$, une baisse des dépenses de marketing de 662 \$ due aux expositions commerciales et à la publicité, une baisse des honoraires professionnels et légaux de 811 \$ engagés dans la défense des brevets de la Société, une baisse des frais de vente, généraux et des charges administratives du secteur neurologique de 868 \$, une baisse des frais de formation donnée aux nouveaux employés avant le redémarrage de l'usine dans l'exercice fiscal 2015 de 792 \$. La diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des indemnités de 730 \$ et par les frais de vente, généraux et charges administratives de Biodroga depuis son acquisition.

Produits financiers

Les produits financiers se sont chiffrés à 112 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, en baisse de 1 532 \$ comparativement à 1 644 \$ pour la période correspondante de 2015. Les produits financiers se sont chiffrés à 1 426 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, en baisse de 925 \$ comparativement à 2 351 \$ pour la période correspondante de 2015.

La baisse de 1 532 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 et la baisse de 925 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 sont principalement attribuable à une réduction du gain de change. Le gain de change est attribuable à la

dévaluation du dollar canadien par rapport au dollar américain principalement pour la trésorerie et les placements à court terme détenus par la Société qui sont libellés en dollars américains.

Charges financières

Les charges financières se sont chiffrées à 446 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, en hausse de 112 \$ comparativement à 334 \$ pour la période correspondante de 2015. Les charges financières se sont chiffrées à 1 446 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, en hausse de 575 \$ comparativement à 871 \$ pour la période correspondante de 2015.

La hausse de 575 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est principalement attribuable à l'accroissement de la charge d'intérêts sur les prêts et emprunts qui ont augmenté depuis l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu en janvier 2016. La hausse est également attribuable à l'augmentation de la charge d'intérêts sur le prêt garanti d'Investissement Québec, pour lequel un montant de 4 millions de dollars a été reçu durant l'exercice terminé le 28 février 2015.

Changement dans la juste valeur des instruments financiers dérivés

Le changement dans la juste valeur des instruments financiers dérivés s'est chiffré à un gain de 104 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, comparativement à une perte de 681 \$ pour la période correspondante de 2015. Le changement dans la juste valeur des instruments financiers dérivés s'est chiffré à un gain de 2 058 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, comparativement à un gain de 8 540 \$ pour la période correspondante de 2015.

La variation du changement dans la juste valeur des instruments financiers dérivés est principalement attribuable à la réévaluation des passifs au titre des bons de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne d'Acasti en 2014, au terme de laquelle un gain de 111 \$ a été enregistré durant la période de trois mois terminée le 29 février 2016 comparativement à une perte de 681 \$ durant la période de trois mois terminée le 28 février 2015, et un gain de 2 130 \$ a été enregistré durant l'exercice terminé le 29 février 2016 comparativement à un gain de 8 540 \$ durant l'exercice terminé le 28 février 2015.

Impôt sur le résultat

La perte nette du trimestre terminé le 29 février 2016 inclut le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ dû à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés de la Société non précédemment reconnus puisqu'une rentabilité future est attendue de la société acquise Biodroga et de l'impôt différé sur les résultats nets de Biodroga depuis la date d'acquisition.

Perte d'exploitation non-IFRS

La perte d'exploitation non-IFRS a diminué de 9 471 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 pour s'établir à 493 \$, comparativement à une perte d'exploitation non-IFRS de 9 964 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015. La perte d'exploitation non-IFRS a diminué de 21 710 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 pour s'établir à 11 216 \$, comparativement à une perte d'exploitation non-IFRS de 32 926 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

La réduction de la perte d'exploitation non-IFRS de 9 471 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 est principalement attribuable à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga. L'amélioration de la perte d'exploitation non-IFRS est également attribuable aux coûts marginaux liés au démarrage de l'usine de 2 048 \$ et à la dépréciation des stocks de matières premières de 4 043 \$ survenus durant la période de trois mois terminée le 28 février 2015. La réduction de la perte d'exploitation non-IFRS pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 est aussi due à la réduction des charges de recherche et de développement de 1 094 \$.

La réduction de la perte d'exploitation non-IFRS de 21 710 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est principalement attribuable à la diminution des frais de vente, généraux et des charges administratives de 6 861 \$ et des charges de recherche et de développement de 2 561 \$, et est également affecté par la nouvelle société acquise le 7 janvier 2016. L'amélioration pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est également attribuable à la réduction des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga. De plus, l'amélioration est aussi liée aux coûts marginaux liés au démarrage de l'usine de 5 560 \$ qui ont été constatés durant l'exercice terminé le 28 février 2015, comparativement aux coûts indirects de production non attribués de 2 174 \$ dû au niveau de production plus faible que prévu pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Finalement, la réduction de la perte est liée au renversement de la dépréciation des stocks de 1 406 \$ annulé en partie par une dépréciation des stocks de 945 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, comparativement à une dépréciation des stocks de 6 106 \$ pour la période correspondante de l'année dernière.

Perte nette

La Société a inscrit une perte nette consolidée de 379 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, soit une baisse de 10 300 \$ comparativement à une perte nette de 10 679 \$ enregistrée pour la période correspondante de 2015. La Société a inscrit une perte nette consolidée de 10 830 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, soit une baisse de 18 992 \$ comparativement à la perte de 29 822 \$ enregistrée pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

La diminution de 10 300 \$ de la perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 est principalement attribuable aux mêmes raisons citées précédemment pour expliquer l'amélioration de la perte d'exploitation non-IFRS pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, par une baisse de la charge de rémunération à base d'actions de 390 \$, par un recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ enregistré comme actif d'impôt différé sur des pertes fiscales et par la variation positive du changement dans la juste valeur des instruments financiers dérivés de 785 \$ dans la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une diminution des produits financiers de 1 532 \$ relativement à une diminution du gain de change.

La diminution de 18 992 \$ de la perte nette consolidée pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est principalement attribuable aux mêmes raisons citées précédemment pour expliquer l'amélioration de la perte d'exploitation non-IFRS pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette baisse est aussi liée à une diminution de la charge de rémunération à base d'actions de 3 312 \$ et par un recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ enregistré comme actif d'impôt différé sur des pertes fiscales. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une diminution des produits financiers de 925 \$ relativement à une diminution du gain de change et par une baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de 6 482 \$.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Nos opérations, nos programmes de recherche et de développement, nos dépenses en capital et notre acquisition ont été principalement financés par nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par les émissions d'actions ordinaires.

La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous la section des instruments financiers dérivés dans le passif. En vertu du swap d'un montant nominal initial de 5 625 \$, échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 7 411 \$ au 29 février 2016.

Activités d'exploitation

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 11 396 \$, comparativement à une diminution de 22 689 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015. La diminution des flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est principalement attribuable à la diminution de la perte nette enregistrée durant l'exercice terminé le 29 février 2016 comparée à la perte nette enregistrée durant l'exercice terminé le 28 février 2015, après les ajustements liés aux éléments hors caisse, tel que décrit dans la rubrique de la perte d'exploitation non-IFRS ci-dessus. Cette diminution est contrebalancée par une grande collection des autres débiteurs dans la période comparative.

Activités d'investissement

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, sauf pour les variations des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 13 777 \$ pour financer les opérations, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition de Biodroga (6 880 \$) et pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (1 200 \$) liées à l'usine et au laboratoire de Sherbrooke. L'année dernière, un montant de 17 927 \$ a été investi dans les immobilisations corporelles pour la reconstruction de l'usine.

Activités de financement

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, les activités de financement ont généré des liquidités de 6 700 \$ principalement provenant des prêts et emprunts liés à l'acquisition de Biodroga pour 8 342 \$. Durant l'exercice terminé le 28

février 2015, les activités de financement ont généré des liquidités de 36 231 \$ principalement attribuable au produit de l'appel public à l'épargne de 29 505 \$, au produit du placement privé de 2 253 \$ et au produit du financement de 4 429 \$.

Au 29 février 2016, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 13 000 \$. De ce montant, 10 470 \$ correspondent à des capitaux qu'Acasti a réunis au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé en 2014 en vue du développement de nouveaux produits et de leur commercialisation. Par conséquent, ces sommes ne sont pas rapidement et facilement accessibles par le secteur nutraceutique. La Société a également des placements à court terme réservés d'un montant de 3 000 \$ qui sont engagés pour le prêt encouru lors de l'acquisition de Biodroga.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 1 800 \$, dont une somme de 760 \$ était disponible au 29 février 2016. Le 20 avril 2016, la Société a signé une entente de prêt à terme d'environ 4 millions de dollars avec B&C (se reporter à la rubrique Financement par emprunt de la section Aperçu des activités).

La direction est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme, son financement disponible, sa marge brute prévue sur la vente de produits, ses produits d'intérêts attendus, ses versements de redevances à recevoir et ses crédits d'impôt sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour les douze mois prochains mois. La principale hypothèse sous-jacente à cette affirmation est sa capacité de continuer à réaliser des revenus plus importants et d'accroître son efficacité de façon continue ainsi que sa performance opérationnelle.

Si les attentes de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités dans un avenir rapproché, y compris le recours aux marchés financiers et la contraction d'emprunts supplémentaires, hypothèse que la direction envisage aisément, bien que rien ne garantisse que la Société pourra effectivement avoir recours aux marchés financiers et obtenir du financement par emprunt.

En outre, Acasti est exposée à un certain nombre de risques liés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à l'atteinte d'objectifs de développement telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Acasti devra financer ses activités de recherche et de développement et ses études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, Acasti prévoit conclure des alliances stratégiques et réunir les capitaux nécessaires. Il est prévu que les produits développés par Acasti nécessiteront l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité d'Acasti de réussir à plus long terme à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 29 février 2016 et le 28 février 2015 (en milliers de dollars) :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	1 220	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	(15 846)	Échéance de placements
Clients et autres débiteurs	3 907	Réception de paiements de comptes débiteurs
Crédits d'impôt à recevoir	(1 786)	Réception de crédits d'impôt
Charges payées d'avance	552	Charges payées d'avance de Biodroga
Stocks	4 736	Stocks de Biodroga
Placements à court terme réservés	3 000	Financement lié à l'acquisition de Biodroga
Immobilisations corporelles	(1 324)	Coûts liés à l'usine, déduction faite de l'amortissement
Immobilisations incorporelles	5 251	Immobilisations incorporelles de Biodroga
Goodwill	6 816	Acquisition de Biodroga
Actifs d'impôt différés	454	Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes fiscales compensé par le passif d'impôt différé lié à l'acquisition de Biodroga
Fournisseurs et autres créditeurs	2 202	Fournisseurs et autres créditeurs de Biodroga
Sommes perçues d'avance et produits différés	(563)	Comptabilisation des produits différés et règlement de l'entente de somme perçue d'avance
Prêts et emprunts	13 134	Financement lié à l'acquisition de Biodroga
Passif dérivé au titre des bons de souscription	(2 130)	Variation de la juste valeur des bons de souscription

Voir l'état des variations des capitaux propres pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 28 février 2015.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

(en milliers de dollars)

Transactions avec les principaux dirigeants :

Pour l'exercice terminé le 29 février 2016, une société contrôlée par le président du conseil d'administration a fourni des services-conseils, représentant du temps additionnel en sa qualité de président du conseil d'administration durant une période de temps intérimaire, pour lesquels les honoraires ont été de 30 \$ (50 \$ en 2015). Au 29 février 2016, le solde dû à cette société s'élève à néant (50 \$ au 28 février 2015).

Pour l'exercice terminé le 29 février 2016, une société contrôlée par un membre du conseil d'administration a fourni des services-conseils pour lesquels les honoraires ont été de 27 \$ (néant en 2015). Au 29 février 2016, le solde dû à cette société s'élève à néant. Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, la Société a émis 75 000 UAD en compensation pour des services de consultation rendus par un membre du conseil d'administration. La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée à 129 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016.

Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour des informations sur les parties liées relatives à la rémunération des principaux dirigeants.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Les dérivés sur les titres de capitaux propres de la Société, d'un montant de 151 \$ au 29 février 2016, n'engendrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions et, par conséquent, ils ont été exclus du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 29 février 2016 :

Paiements exigibles annuellement (en milliers de dollars)	29 février 2016					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	9 818 \$	9 818 \$	9 818 \$	– \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	27 879	32 278	9 016	19 103	4 101	58
Swap de taux d'intérêt	37	37	29	8	–	–
Ententes de recherche et de développement	–	5 358	5 358	–	–	–
Obligation d'achat	–	2 271	2 271	–	–	–
Contrats de location simple	–	3 093	685	1 156	725	527
Autres ententes	–	124	124	–	–	–
	37 734 \$	52 979 \$	27 301 \$	20 267 \$	4 826 \$	585 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 29 février 2016, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

La Société n'avait pas d'activités hors bilan significatives au 29 février 2016, à l'exception des engagements suivants :

La Société loue ses locaux aux termes de contrats de location simple échéant à diverses dates entre le 31 mai 2018 et le 30 septembre 2022. Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 673 \$ en 2017, 673 \$ en 2018, 468 \$ en 2019, 383 \$ en 2020 et 333 \$ en 2021. Par la suite, ils s'établiront à 527 \$.

La Société a d'autres contrats de location simple qui viennent à échéance à diverses dates entre le 31 juillet 2017 et le 13 juillet 2020. Les paiements de loyer minimaux aux termes de ces autres contrats de location simple pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 12 \$ en 2017, 8 \$ en 2018, 7 \$ en 2019, 7 \$ en 2020 et 2 \$ en 2021.

En vertu d'une entente conclue avec une société contrôlée par M. Henri Harland, l'ancien chef de la direction de la Société, la Société devrait payer semestriellement une somme représentant 1 % des produits issus de l'huile de krill, sans limite de durée, à titre de redevances.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des accords s'élevant à 124 \$ avec divers partenaires et fournisseurs.

Dans le cours normal de ses activités, Acasti a signé des accords avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'exécuter des projets de recherche et pour produire et commercialiser certains produits. La filiale de la Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront menés sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 7 776 \$, dont un montant de 1 967 \$ a été versé à ce jour. Au 29 février 2016, un montant de 451 \$ était inclus au poste « Fournisseurs et autres créiteurs » à l'égard de ces projets. Au cours de l'année, Acasti a conclu une entente prévoyant l'achat d'un équipement de recherche et de développement pour 2 271 \$ en vue de son approvisionnement clinique et commercial futur de CaPre®.

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Les plus importantes sont les suivantes :

L'ancien chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8 500 \$ et l'émission d'instruments de capitaux propres. Comme la direction de la Société estime que ces revendications ne sont pas valides, aucune provision n'a été comptabilisée. À la date de ce rapport de gestion, aucune entente n'a été conclue. Neptune et ses filiales ont également déposé une revendication supplémentaire pour récupérer certaines sommes de ce dirigeant.

La Société a engagé une procédure d'arbitrage contre un client qui lui doit une somme d'environ 5 millions de dollars (3,7 millions de dollars américains). Une provision pour créances douteuses a déjà été reconnue pour la totalité du montant à recevoir. Dans sa demande reconventionnelle, ce client demande une somme au titre de dommages-intérêts. Comme la direction de la Société estime que cette demande reconventionnelle n'est pas valide, aucune provision en plus de la créance douteuse n'a été comptabilisée.

Bien que, au 29 février 2016, l'issue de ces causes en suspens contre la Société ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aurait pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur l'ensemble des résultats d'exploitation.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants des transactions et les soldes de l'état de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers consolidés pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons comme critiques si leur application nécessite un degré important de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les éléments ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- Le recours à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers. À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon cette hypothèse, il est supposé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs et ses obligations dans le cours normal des activités;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige;
- L'évaluation de l'exercice ou non d'un contrôle de fait par la Société sur sa filiale Acasti;
- L'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôt et des crédits d'impôt à l'investissement.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription et des paiements fondés sur des actions;
- L'évaluation des stocks;
- L'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers;
- La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs pris en charge et de la contrepartie transférée de la société acquise.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'examen et à l'approbation de la part des autorités fiscales et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des unités émises dans le cadre de l'offre publique de l'exercice précédent d'Acsti constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 21 afférente aux états financiers consolidés annuels. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes ou du modèle d'évaluation d'options binomial. Selon ces modèles, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs d'options. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Stocks

La Société évalue régulièrement les quantités de stocks disponibles et inscrit une provision au titre des stocks qui ne sont plus estimés entièrement recouvrables. Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks concernés ont fait l'objet d'une dégradation, si leurs coûts de production dépassent la valeur nette de réalisation ou encore si leur prix de vente fléchit ou la demande prévisionnelle à leur égard décline. Si la conjoncture du marché réelle est moins favorable que prévu, ou si la liquidation des stocks qui ne sont plus réputés être entièrement recouvrables est plus difficile que prévu, des provisions supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

Actifs non financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, et au minimum annuellement pour le goodwill, la Société évalue la valeur recouvrable de l'actif, ce qui nécessite le recours au jugement. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé de ces deux montants.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable est le plus sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle de flux de trésorerie actualisés, ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance utilisés aux fins d'extrapolation. Dans le cadre du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Des différences dans les estimations pourraient avoir une incidence sur la question de savoir si des actifs non financiers ont effectivement subi une dépréciation et sur le montant en dollars de cette dépréciation.

Regroupement d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, au moment du transfert du contrôle. À la date de la prise de contrôle, les actifs identifiables acquis, les passifs repris et la contrepartie cédée des entreprises acquises sont évalués à leur juste valeur. Selon la complexité de la détermination de ces valeurs, la Société utilise des techniques d'évaluation appropriées qui s'appuient généralement sur une prévision du montant net actualisé des flux de trésorerie futurs anticipés. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par la direction à l'égard du rendement futur des actifs visés et du taux d'actualisation appliqué.

Impôt sur le résultat

La Société est tenue de procéder à une évaluation afin de déterminer si l'actif ou le passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, sur la base des lois qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différés sont révisés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

Se reporter également aux notes 2 d) et 3 afférentes aux états financiers consolidés annuels.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, *Instruments financiers* dite IFRS 9 (2014). Elle met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers et elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. La société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} mars 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} mars 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} mars 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI)

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée et que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 29 février 2016.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 29 février 2016 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013 Framework) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Limitation de l'étendue de la conception

La Société a limité l'étendue de ces CPCI et CIIF afin d'exclure les contrôles, politiques et procédures d'une entreprise acquise depuis une période maximale de 365 jours avant le dernier jour de la période visée par la déclaration annuelle. La Société a choisi d'exclure Biodroga comme le permet le règlement 52-109 et conformément aux pratiques acceptées par l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau qui suit présente l'information financière sommaire incluse dans les états financiers consolidés de la Société relative à l'entreprise acquise faisant l'objet d'une exclusion :

Biodroga	7 janvier au
Données choisies des comptes du résultat (en milliers de dollars)	29 février 2016
Total des produits	5 229 \$
Profit d'exploitation ⁽¹⁾	608

⁽¹⁾ Excluant les frais d'acquisition encourus

Biodroga	Au
Données choisies de l'état de la situation financière (en milliers de dollars)	29 février 2016
Total des actifs courants	10 507 \$
Total des actifs non courants	14 265
Total des passifs courants	8 513
Total des passifs non courants	9 654

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, ainsi que les risques qui suivent, sans s'y limiter :

- le risque lié aux antécédents de pertes nettes de Neptune et à son incapacité d'atteindre le seuil de rentabilité jusqu'à maintenant;
- le risque lié aux besoins de la Société de conclure des financements additionnels pour maintenir ses opérations;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de gérer sa croissance efficacement;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de percer sur les principaux marchés ou encore sur de nouveaux marchés;
- le risque lié aux rapides changements technologiques et à la compétition dans l'industrie;
- le risque lié au succès de Neptune qui dépend largement de la poursuite des ventes de ses principaux produits;
- le risque lié au fait que Neptune dépend d'un nombre limité de distributeurs et que ses créances sont très concentrées;
- le risque lié aux perturbations dans le système de fabrication de Neptune qui pourraient affecter négativement les ventes de Neptune et la relation avec les clients;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer des membres clés de la direction et du personnel compétent, de les embaucher et de les retenir;
- le risque que la couverture d'assurance ne soit pas suffisante pour couvrir les pertes que Neptune pourrait encourir;
- le risque que les méthodes de gestion des risques de Neptune ne soient pas efficaces;
- le risque lié à la dépendance de Neptune face à des tiers fournisseurs, sous-traitants et distributeurs;
- le risque lié aux poursuites en responsabilité de produits qui pourraient être intentées contre Neptune;
- le risque que des rappels de produits de Neptune puissent survenir;
- le risque que les lois et règlements sur l'environnement, la santé et la sécurité puissent augmenter les coûts d'opérations de Neptune ou puissent exposer Neptune à des passifs environnementaux;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de réaliser en temps opportun les progrès importants annoncés;
- le risque que Neptune perde le contrôle qu'elle exerce sur Acasti;
- le risque lié au succès des essais cliniques en cours ou futurs d'Acasti;

- le risque que de nouvelles requêtes ou poursuites liées à l'explosion de son usine soient intentées contre Neptune;
- le risque lié au fait que Neptune subisse des pertes de valeur de ses immobilisations incorporelles;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'obtenir des droits de propriété intellectuelle ou de les défendre;
- le risque lié aux réglementations gouvernementales importantes et à la réforme législative ou réglementaire du système de soins de santé ;
- le risque lié au fait que la Société n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible;
- le risque de l'évolution de la demande sur le marché des consommateurs; et
- le risque de nouvelle entrée compétitive.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle, pourraient également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

Risques liés aux instruments financiers

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

La présente section fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des placements à court terme, ainsi que des placements à court terme réservés, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Les modalités de paiement de la plupart des ventes sont fixées conformément à la pratique de l'industrie. Au 29 février 2016, un client représentait 11,4 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs. Au 28 février 2015, quatre clients représentaient respectivement 19,9 %, 19,2 %, 18,9 % et 18,3 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou de cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance-crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des

procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient. Les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ne peuvent éliminer le risque de crédit.

La Société constitue une provision pour ramener les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats consolidés sauf si la perte a été comptabilisée durant des périodes antérieures, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 66 % (54 % en 2015) des produits de la Société sont libellés en dollars américains et 18 % (22 % en 2015) en euros. Une petite partie des charges, à l'exception de celles qui sont liées aux achats de matières premières, lesquels sont essentiellement effectués en dollars américains, est libellée en devises. Les fluctuations de la valeur du dollar américain (« \$ US »), de l'euro (« EURO ») et du dollar australien (« \$ A ») par rapport au dollar canadien (« \$ CA ») présentent un risque financier.

De temps à autre, la Société conclut des contrats de change visant l'achat ou la vente futur de devises à des taux de change préétablis. Ces contrats de change ont pour but de stabiliser le risque lié aux fluctuations des taux de change futurs. Aucun contrat dérivé important n'était en vigueur aux 29 février 2016 et 28 février 2015.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

La Société utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt pour fixer une portion du coût de sa dette et réduire son exposition à la variabilité des taux d'intérêt par l'échange de paiements à taux variable pour des paiements à taux fixe. La Société a désigné son swap de taux d'intérêt comme couverture des flux de trésorerie pour lequel la comptabilité de couverture est utilisée (se reporter à la section Situation de trésorerie et sources de financement pour plus de détails).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 28 afférente aux états financiers consolidés. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Les dérivés portant sur les capitaux propres de la Société, y compris les passifs dérivés liés aux bons de souscription, ne génèrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 25 mai 2016, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 77 945 548 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la TSX sous le symbole « NTB » et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 779 520 bons de souscription de Neptune, 4 430 127 options de Neptune et 75 000 unités d'actions différées de Neptune en cours. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.

Au moment de leur exercice, les instruments mentionnés ci-après modifieront la répartition des capitaux propres entre la participation donnant le contrôle et celle ne donnant pas le contrôle, mais ne se traduiront pas par l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société. Neptune a émis 175 125 options d'achat d'actions d'Acasti visant des actions en circulation à cette date qu'elle détient dans cette filiale, chaque option étant exerçable en une action de catégorie A de la filiale. De plus, 18 400 000 bons de souscription de série 8 (y compris 592 500 bons de souscription détenus par la Société), 161 654 bons de souscription de série 9 et 886 151 options étaient en cours à cette date. Chaque bon de souscription de série 9, option et unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Dix bons de souscription de série 8 sont exerçables contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Les informations relatives aux options d'achat d'actions, aux options et aux bons de souscription d'Acasti reflètent le regroupement d'actions survenu le 14 octobre 2015.